



**ASSOCIATION UNION SPORTIVE
DE SAINT PIERRE DES CORPS**

Association loi 1901
53 rue Guy Leroux
37700 SAINT PIERRE DES CORPS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Rapport sur les comptes annuels

ASSOCIATION UNION SPORTIVE DE SAINT PIERRE DES CORPS

Association loi 1901
53 rue Guy Leroux
37700 SAINT PIERRE DES CORPS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux sociétaires,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association USSP DE SAINT PIERRE DES CORPS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserves

Motivation de la réserve

Nous avons relevé, au cours de nos contrôles, les anomalies suivantes, ce qui a eu pour conséquence de limiter la mise en œuvre des procédures d'audit nécessaires :

- l'absence de pièces justificatives pour certaines dépenses courantes (absences de factures au nom de la section), pour un certain nombre de sections,
- l'absence de tenue rigoureuse de la caisse au sein de certaines sections pouvant engendrer des anomalies de comptabilisation des produits (loto, vente d'équipements),
- une insuffisance de versements des cotisations de la part des adhérents sur certaines sections. La balance entre les cotisations reçues et l'achat des licences est déséquilibrée pour certaines sections.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux sociétaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Tours,
Le 1er décembre 2023
Le Commissaire aux comptes
AJILEC
Frédéric BRUNAUT



Comptes annuels

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	708	376	332	236
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	109 399	93 726	15 673	2 962
	Autres immobilisations corporelles	188 700	161 093	27 608	38 337
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	318		318	318	
Prêts					
Autres immobilisations financières	580		580	580	
	TOTAL (I)	299 706	255 195	44 511	42 432
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	1 668		1 668	1 524
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	22 690	3 328	19 362	7 992
	Avances et Acomptes versés sur commandes				200
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	9 762		9 762	7 119
	Autres créances	9 908		9 908	5 408
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 566		1 566	1 566	
DISPONIBILITES	461 249		461 249	536 706	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	26 518		26 518	23 398
	TOTAL (II)	533 360	3 328	530 032	583 912
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	833 066	258 523	574 543	626 344
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			580	580
	(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	385 548	368 508
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(104 594)	17 039
	Total des fonds propres	280 954	385 548
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	13 073	18 151	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs	13 073	18 151	
Total des fonds associatifs	294 026	403 699	
Provisions			
Provisions pour risques	60 000	30 000	
Provisions pour charges			
Total des provisions	60 000	30 000	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	104	104	
Emprunts et dettes financières divers	29 591	30 229	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 425	14 045	
Dettes fiscales et sociales	14 542	22 515	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 087	2 516	
Produits constatés d'avance	146 768	123 235	
Total des dettes	220 517	192 645	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	574 543	626 344	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(104 594,00)	17 039,15	
(1) Dont à moins d'un an	220 517	192 645	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	104	104	
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	11 902	10 090
	Prestations de services	191 555	93 483
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	268 176	251 972
	Dons	7 846	5 674
	Cotisations	237 970	157 576
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	4 020	1 067
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	12 263	54 013
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation	733 731	573 876	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	50 823	20 043
	Variation de stock	(9 124)	6 754
	Autres achats et charges externes	344 840	213 591
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 191	1 755
	Rémunération du personnel	248 585	189 431
	Charges sociales	55 046	24 980
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	17 304	14 806
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	113 556	82 503
	Total des charges d'exploitation	822 221	553 864
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(88 490)	20 012
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	3 662	1 395
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		18
	2 - RESULTAT FINANCIER	3 662	1 377
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(84 828)	21 389
	Produits exceptionnels	10 369	5 651
	Charges exceptionnelles	30 135	10 000
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(19 766)	(4 349)
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	747 762	580 921
	TOTAL DES CHARGES	852 356	563 882
	EXCEDENT ou DEFICIT	(104 594)	17 039
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	301 190	223 132
	Bénévolat	301 190	223 132
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES	301 190	223 132
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole	301 190	223 132

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **574 543** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **747 762** euros
 - un total charges de **852 356** euros

 - dégage un résultat de **-104 594** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2022**
- finit le **31/12/2022**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **UNION SPORTIVE DE ST PIERRE C. Associatio** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **574 543 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 747 762 euros** et un total **charges de 852 356 euros**, dégageant ainsi un **résultat de -104 594 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les prestations en nature fournies par les bénévoles et la Municipalité ne sont pas comptabilisées parmi les produits ni les charges prises en considération dans les comptes annuels.

L'évaluation des éléments corporels d'origine inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la valeur vénale des biens au 01 janvier 1998 et selon un inventaire dressé par des membres qualifiés de chaque section.

Il a été fait application des dispositions résultant de l'avis de CRC 99-01 et 99-03 du 16 février 1999 portant sur le plan comptable des associations. Dans la mesure où elles trouvaient à s'appliquer, les classifications de charges et de produits en usage dans les clubs omnisports ont été respectées.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Règles et Méthodes Comptables

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits constatés d'avance :

Pour l'essentiel, ils correspondent à une fraction des cotisations collectées par les sections en début de saison sportive et destinés à couvrir les frais de fonctionnement du club pendant les prochains mois. Ils concernent uniquement les sections dont l'activité est à cheval sur deux années civiles. Ces produits constatés d'avance sont calculés au prorata du nombre de mois écoulé au 31 décembre, par rapport à la durée de la saison sportive qui s'achève le plus souvent en juin ou en septembre de l'année suivante.

Produits et charges :

Ils sont comptabilisés sans TVA, l'association n'étant pas assujettie à cette taxe.

Rémunérations des dirigeants :

Au sein de l'Union Sportive de Saint Pierre des Corps, les dirigeants ne sont pas rémunérés. Certains d'entre eux sont, simplement, remboursés des frais qu'ils engagent au service de l'association.

Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions

Au cours de l'exercice, un complément sur provision pour litige a été constatée pour 30.000 € venant augmenter une provision pour risque prud'homal comptabilisée les exercices antérieurs.

Ainsi, figure au bilan du 31 décembre 2022, une provision pour litiges à hauteur de 60.000 €.

Informations sur les contributions volontaires en nature

Voici une estimation de ces flux valorisés :

- Au coût horaire du SMIC au début de l'exercice pour les bénévoles ;

Frais engagés par les bénévoles et abandonnés à l'Association :

Les bénévoles bénéficient de la réduction d'impôt prévue par l'article 200 du CGI sur les dons aux associations, pour les frais qu'ils engagent personnellement dans le cadre de leur activité associative et pour lesquels ils renoncent expressément à leur remboursement par l'association.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	364		1 572		1 228	708
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	364		1 572		1 228	708
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	93 719		112 200		96 520	109 399
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	162 796		162 796		162 796	162 796
Matériel de bureau, informatique et mobilier	28 555		28 555		31 205	25 904
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	285 069		303 551		290 520	298 100
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	318		318		318	318
Prêts et autres immobilisations financières	580		580		580	580
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	898		898		898	898
TOTAL	286 331		306 021		292 646	299 706

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	128	248		376
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	128	248		376
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	90 757	93 756	90 788	93 726
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	125 053	135 576	125 053	135 576
	Matériel de bureau, mobilier	27 961	28 167	30 611	25 517
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	243 771	257 499	246 452	254 819	
TOTAL		243 899	257 747	246 452	255 195

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	30 000	60 000	30 000	60 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30 000	60 000	30 000	60 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	5 719	8 794	11 185	3 328
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	5 719	8 794	11 185	3 328
TOTAL GENERAL		35 719	68 794	41 185	63 328
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			3 328 30 000	5 719	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	580	580	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	9 762	9 762	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
Débiteurs divers	9 908	9 908		
Charges constatées d'avance	26 518	26 518		
TOTAL DES CREANCES		46 767	46 767	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	104	104		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	27 425	27 425		
	Personnel et comptes rattachés	3 951	3 951		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 478	10 478		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	112	112		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	29 591	29 591		
	Autres dettes	2 087	2 087		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	146 768	146 768			
TOTAL DES DETTES		220 517	220 517		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		15 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		30 000			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			26 518
Licences payées d'avance		26 518	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			26 518

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			146 768
Cotisations perçues d'avance		146 768	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			146 768

--

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise	368 508		17 039		385 548
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		17 039	(17 039)		
Excédent ou déficit de l'exercice	17 039	(17 039)		104 594	(104 594)
Situation nette	385 548			104 594	280 954
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	18 151		17 307	22 386	13 073
Provisions réglementées					
TOTAL	403 699		17 307	126 980	294 026

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits		31/12/2022	31/12/2021
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		301 190	223 132
		(301 190) 301 190	223 132
	Total	301 190	223 132
Répartition par nature de charges		31/12/2022	31/12/2021
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		301 190	223 132
		301 190	223 132
	Total	301 190	223 132

Rapport spécial sur les conventions réglementées

ASSOCIATION UNION SPORTIVE DE SAINT PIERRE DES CORPS

Association loi 1901
53 rue Guy Leroux
37700 SAINT PIERRE DES CORPS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-15 du code de commerce.

A Tours,
Le 1^{er} décembre 2023

Le Commissaire aux comptes
Ajilec
Représentée par Frédéric Brunault

